

Date de dépôt: 14 novembre 2007

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la résolution de M^{mes} et MM. Michel Halpérin, Blaise Matthey, Pierre Weiss, Patrick Schmied, Hugues Hiltbold, Nelly Guichard, Patrice Plojoux, Christian Luscher, Blaise Bourrit, Janine Berberat, Claude Aubert, Bernard Annen, Florian Barro, Alain Meylan, Yvan Galeotto, Jacques Jeannerat, Pierre Kunz, Georges Letellier, Gilbert Catelain, André Reymond, Pierre-Louis Portier et Gabriel Barrillier : Genève, centre d'exposition et de congrès

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 22 avril 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une résolution qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:*

- la menace concrète planant sur l'organisation de Telecom 2006 à Genève;*
- la nécessité pour Genève de continuer à être un centre d'exposition et de congrès de niveau mondial;*
- les apports financiers et culturels liés à de telles manifestations;*
- la qualité des infrastructures, les efforts des autorités et des milieux professionnels pour les conserver et les développer;*
- les lacunes que peut comporter la politique actuelle et les éventuelles déficiences susceptibles d'avoir été relevées,*

invite le Conseil d'Etat

- *à assurer rapidement la création d'une solide infrastructure de congrès sur le site de Palexpo;*
- *à informer le Grand Conseil de la nature et de la portée de ce projet;*
- *à préciser quelles conditions doivent être remplies, s'il en est, pour permettre la réalisation d'une politique dynamique d'organisation de congrès, d'expositions et de conférences.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Depuis le renvoi de cette résolution au Conseil d'Etat, de nombreux points ont évolué. C'est ainsi que :

- l'organisation de World Telecom 2006 n'a pas été attribuée à Genève mais à Hong Kong. En revanche, grâce à un intense travail de l'ensemble des acteurs concernés – notamment des hôteliers et de Palexpo – et cela sous l'experte direction du chancelier d'Etat, l'édition 2009 de cette très importante manifestation se déroulera à nouveau à Genève;
- le projet de loi 9013 relatif à la restructuration juridique et financière du complexe Geneva Palexpo – Halle 6 en vue de la construction d'un centre de congrès a été retiré par le Conseil d'Etat en date du 12 mai 2004, vu le changement de circonstances;
- un nouveau directeur général de Geneva Palexpo a été nommé en la personne de M. Claude Membrez et est entré en fonction à fin 2004;
- de nouvelles études de marché ont démontré que la construction d'un grand centre de congrès en prolongement de la Halle 6, tel qu'il avait été initialement imaginé, ne répondait plus aux besoins prioritaires des clients de Palexpo, lesquels souhaitent une offre beaucoup plus modulaire de salles de conférences réparties sur l'ensemble des halles du complexe;
- le Conseil d'Etat a déposé un nouveau projet de loi visant à simplifier fortement la structure juridique particulièrement complexe de Geneva Palexpo. En permettant, de façon minoritaire, à certains investisseurs privés et entités politiques intéressés au développement du complexe de devenir actionnaires, Palexpo pourra bénéficier de nouveaux fonds propres qui lui permettront de financer les améliorations nécessaires pour répondre aux demandes de sa clientèle. Palexpo pourra ainsi continuer à jouer un rôle majeur dans le développement économique de notre canton;

- la construction de nouvelles infrastructures de congrès, en sus de celles non négligeables qui existent déjà, n'apparaît pas prioritaire. Cela supposerait, en effet, un accroissement sensible de l'offre hôtelière, les hôtels genevois connaissant déjà un taux d'occupation maximal en périodes favorables aux congrès, en raison notamment des besoins de la Genève internationale;
- la promotion de l'offre « Genève » a été sensiblement améliorée par la création récente d'un bureau des congrès. Ce bureau, placé sous l'égide de Genève Tourisme, permet de fédérer l'ensemble des acteurs concernés et d'offrir désormais un « guichet unique » pour la promotion et le traitement des demandes.

Le Conseil d'Etat est très conscient que les retombées économiques des congrès sont particulièrement importantes pour plusieurs secteurs de l'économie locale, tels que l'hôtellerie, la restauration, les entreprises de transports, les artisans, les entreprises de services, etc.

Il faut savoir que Genève accueille chaque année environ 250 congrès internationaux au total, y compris les conférences organisées par les organisations internationales, ce qui la place parmi les villes de congrès les plus réputées au monde. Pour conserver cette position, il est indispensable de veiller à ce que les infrastructures en matière de congrès, y compris l'offre hôtelière, soient constamment adaptées et performantes. Au titre des améliorations récentes, on peut noter la mise à disposition, depuis le début de l'année 2007, de la Geneva Transport Card. Celle-ci permet, grâce au financement apporté par la taxe de séjour, le libre accès aux transports publics (unireso) pour tous les congressistes séjournant à Genève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer